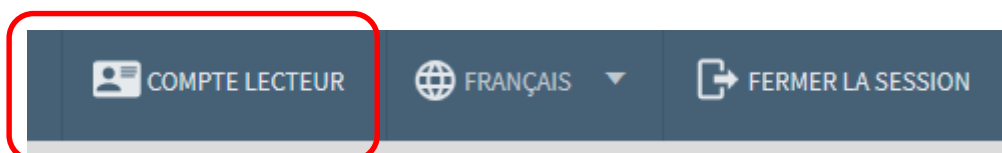





Consulter et prolonger les prêts en cours à partir du compte lecteur

Connectez-vous sur votre compte lecteur :



Dans la rubrique Prêts, consultez vos prêts en cours ou l'historique de vos emprunts et prolongez les avant qu'il ne soit trop tard 😊



* ATTENTION : en cas de retard, signalé par le symbole  ou de réservation du document par un autre lecteur, vous ne pourrez pas effectuer de prolongation !

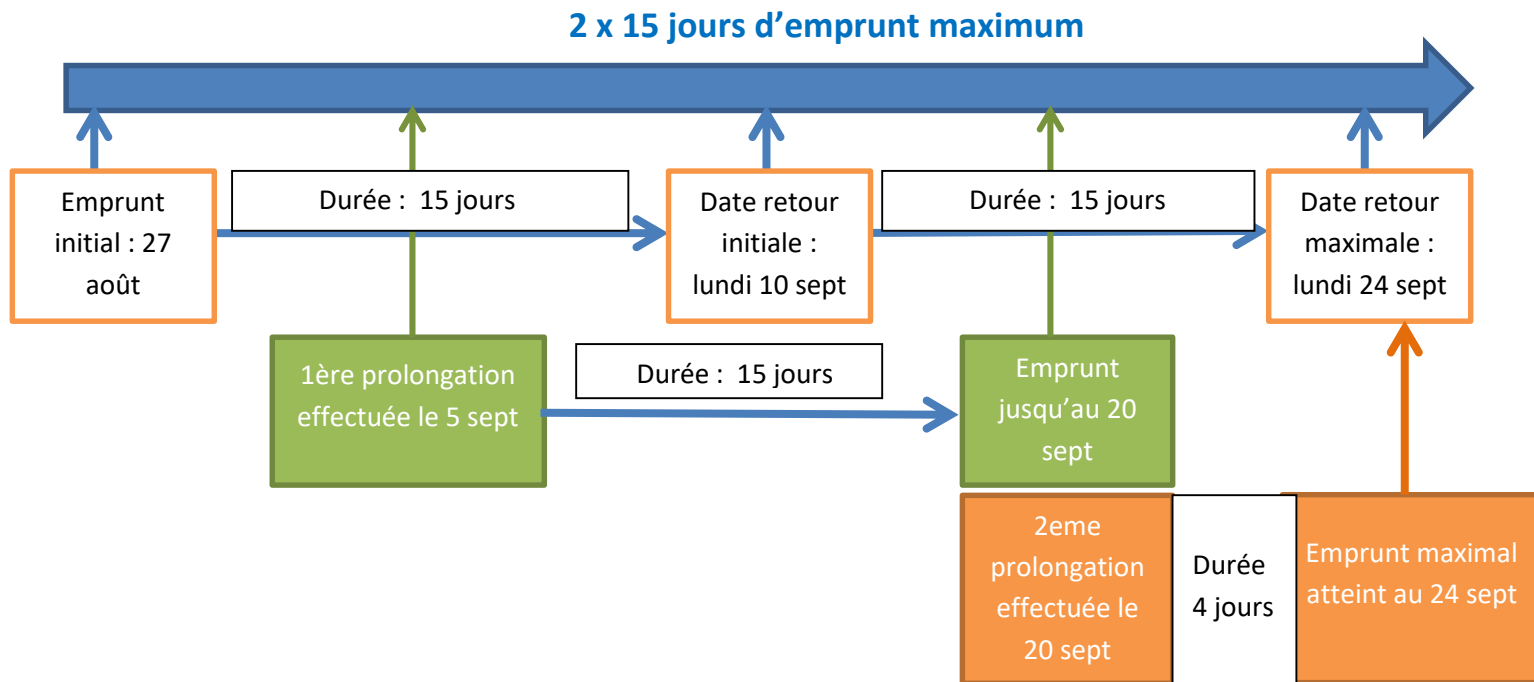
Durée de la prolongation : vous avez droit à une prolongation de la même durée que celle du prêt initial (ex : un livre empruntable 15 jours peut être prolongé 15 jours supplémentaires).

Pour obtenir le maximum de temps d'emprunt, mieux vaut effectuer la prolongation à la date échéance ; mais si le document a été réservé par un autre lecteur entre temps, la prolongation sera impossible. Vous pouvez aussi prolonger avant la date échéance, mais notez bien que votre prolongation prend effet le jour où vous l'effectuez !

*Par exemple vous êtes en licence, votre livre a pour échéance le 10 septembre, vous pouvez le renouveler à cette date et bénéficier d'un prêt **jusqu'au 24 septembre**.*



Mais vous pouvez aussi anticiper le renouvellement en l'effectuant le 5 septembre par exemple, l'échéance du prêt aura aussi lieu 15 jours après ce qui mène au **20 septembre**. Le **20 septembre** vous pourrez à nouveau prolonger votre document mais **juqu'au 24 septembre seulement**.



Le lecteur peut effectuer autant de prolongations qu'il le souhaite (jusqu'à concurrence de la date maximale) à condition :

- de ne pas avoir de retard sur un autre prêt
- que le document n'ait pas été réservé par un autre lecteur